

14 PRÉCONISATIONS

POUR UN NOUVEAU
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
À METZ MÉTROPOLE

**RETOUR
SUR 5 ANNÉES
DE PRATIQUE
(2009-2014)**



UNE ASSEMBLÉE **CONSULT'ACTIVE** POUR CONSTRUIRE **L'AGGLOMÉRATION DURABLE** DE DEMAIN

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	4
I. COMPOSITION DU CODEV.....	5
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	6
1 Maintenir les collèges en privilégiant la diversité plus que la représentativité	
2 Assouplir le recrutement par une mobilisation accrue	
3 La nécessité de se déconnecter du politique	
II. MISSIONS DU CODEV.....	7
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	8
4 Partager et faire connaître les missions du CODEV	
III. EXÉCUTIF DU CODEV : LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	9
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	10
5 Élargir la participation au Bureau	
IV. STATUT ET DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CODEV ...	11
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	12
6 Renouveler le CODEV par moitié tous les trois ans	
7 Attribuer une carte de transport en commun aux membres	
V. PRODUCTIONS DU CODEV.....	13
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	14
8 Veiller à un certain équilibre entre saisines et autosaisines	

VI. ÉLABORATION DES CONTRIBUTIONS	15
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	16
9 Rendre plus efficaces les ateliers d'études (méthodologie et apports techniques)	
VII. DÉBAT ET ADOPTION DES CONTRIBUTIONS	17
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	18
10 Faciliter la prise de connaissance et les débats sur les contributions du CODEV	
VIII. MOYENS À DISPOSITION DU CODEV	19
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	20
11 Mieux identifier les moyens consacrés à la démocratie participative à Metz Métropole	
IX. LES RELATIONS AVEC LES ÉLUS	21
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	24
12 Renforcer le dialogue entre élus et CODEV tout en conservant l'indépendance due à l'instance consultative	
X. VISIBILITÉ DU CODEV	25
LES PRÉCONISATIONS DU CODEV	26
13 Chercher la participation du plus grand nombre	
14 Mieux communiquer	
ANNEXES	27

SYNTHÈSE

Arès son installation par le Conseil communautaire en mars 2009, le Conseil de développement durable s'est mis en ordre de fonctionnement. Au cours de ses cinq années d'existence, il a produit plus d'une douzaine de rapports.

La qualité de ces productions masque des difficultés (dont la plupart sont propres à toutes les instances de ce genre) à mobiliser l'ensemble des membres sur le long terme et à se faire connaître auprès des élus et du grand public.

C'est pourquoi le CODEV a souhaité porter un regard critique sur son fonctionnement et ses productions, qui permette à la nouvelle équipe de tirer les enseignements de cette première expérience de 5 ans sur le territoire de Metz Métropole. Aussi, le CODEV a interrogé chacun de ses membres pour évaluer l'utilité individuelle et sociale du CODEV. Il est également allé à la rencontre des 40 Maires des communes de Metz Métropole pour recueillir leur vision et leurs attentes. Enfin, le CODEV s'est rapproché d'autres Conseils de développement engagés dans une démarche similaire pour se confronter à leurs pratiques et enrichir ses propositions. L'objectif du CODEV est d'aller au-delà du seul exercice d'« autoévaluation » en élaborant des préconisations d'amélioration qui s'adressent aussi bien aux futurs membres du CODEV - qui devront lui donner une dynamique - qu'aux élus, principaux interlocuteurs du Conseil de développement, chargés de définir ses principes de fonctionnement.

Le présent rapport dresse un portrait des pratiques du CODEV et de 40 autres Conseils de développement pour au final proposer 14 pistes d'amélioration pour un futur CODEV :

1. **Maintenir les collèges** en privilégiant la diversité plus que la représentativité
2. **Assouplir le recrutement** par une mobilisation accrue
3. **Se déconnecter du politique** : une nécessité
4. **Partager et faire connaître** les missions du CODEV
5. **Élargir la participation** au Bureau
6. **Renouveler les CODEV** par moitié tous les trois ans
7. **Attribuer une carte de transport** en commun aux membres
8. **Veiller à un certain équilibre** entre saisines et autosaisines
9. **Rendre plus efficaces** les ateliers d'études (méthodologie et apports techniques)
10. **Faciliter la prise de connaissance et les débats** sur les contributions du CODEV
11. **Mieux identifier les moyens** consacrés à la démocratie participative à Metz Métropole
12. **Renforcer le dialogue** entre élus et CODEV tout en conservant l'indépendance due à l'instance consultative
13. **Chercher la participation** du plus grand nombre
14. **Mieux communiquer**

INTRODUCTION

Le Conseil de développement durable de Metz Métropole (CODEV) a été institué par une délibération du 23 mars 2009 pour une durée de 6 ans. Après plusieurs années de fonctionnement, le CODEV a souhaité mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue.

Dans cet esprit, de juin 2013 à avril 2014, une évaluation de son activité et de son fonctionnement a été réalisée auprès de ses 80 membres et des Maires de l'agglomération. Parallèlement, avec six autres Conseils de développement d'Agglomérations et de communautés urbaines engagés dans une démarche similaire d'autoévaluation, le CODEV de Metz Métropole a réalisé une enquête au niveau national afin d'observer les pratiques d'une cinquantaine d'autres Conseils de développement.

L'objectif de ces travaux était d'établir une liste de recommandations à destination des élus et des futurs membres du Conseil de développement durable afin de s'assurer que le CODEV répondait à un triple objectif :

- **Avoir une utilité sociale** : le CODEV agit dans l'intérêt général et donc des citoyens. Or, instance de démocratie participative par essence, le CODEV est convaincu que le bien commun sera plus facilement et efficacement accessible s'il associe directement les usagers et bénéficiaires des politiques publiques à leur définition, conception et évolution. Il se doit donc d'être un ambassadeur et un moteur de la participation citoyenne sur le territoire.
- **Avoir une utilité politique** : le CODEV existe avant tout en tant qu'instance consultative. Il doit donc avoir une utilité reconnue et réelle pour le élu du territoire et leurs politiques publiques.
- **Avoir une utilité individuelle pour ses membres** : les membres du CODEV sont bénévoles et ils s'impliquent car ils souhaitent mettre leur expérience au service de leur territoire. En contre partie, ils doivent retirer une utilité individuelle de cet investissement qui passe notamment par une reconnaissance de leurs travaux par les élus et l'intégration de leurs idées à la politique territoriale.

Les quatorze premières préconisations proposées devraient permettre au CODEV « version 2015 », de faire un pas de plus dans cette direction.

I. COMPOSITION DU CODEV

RAPPEL

Le CODEV compte 80 membres issus de 5 collèges (économique, socio-éducatif, associatif, personnalités qualifiées et habitants).

Les membres sont désignés par le Président de Metz Métropole, sauf les membres du collège habitants qui font acte de candidature puis sont tirés au sort.

Le collège habitants compte également 6 postes (sur 16) qui sont réservés aux élus.

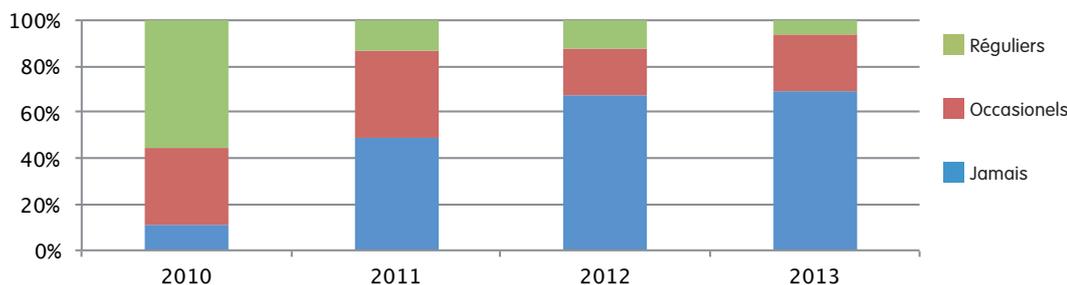
CONSTATS

Cette organisation par collège donne satisfaction.

Toutefois, les élus n'ont pas réellement leur place au sein du CODEV. D'ailleurs les 6 élus du collège habitants se sont retirés du dispositif dès les premières réunions.

À l'expérience, la principale difficulté est de mobiliser dans la durée. (voir tableau ci-dessous)
En outre, le CODEV n'est pas représentatif de la société civile (majorité d'hommes et de retraités investis).

MOBILISATION DES MEMBRES DU CODEV DE METZ MÉTROPOLE PAR ANNÉE



AILLEURS EN FRANCE*

- 51 % des conseils ont de **50 à 100 membres**.
- Les collèges les plus représentés sont : **organisations socio-professionnelles** (93 %), **associations** (86 %), **personnes qualifiées** (90 %), **établissements publics** (65 %) et les **habitants** (56 %)
- 29 % des conseils ont une **représentation des territoires voisins** et 10 % des **Conseils de Développement voisins**
- **Pas de présence d'élus** pour 64 % des conseils
- Mode de désignation : équilibre entre pas de désignation - **entrée libre** (22 %), **cooptation entre organisations membres** (25%) et **désignation des organisations par la collectivité** (25 %)
- 66 % de **taux de présence** des membres des Conseils de développement en moyenne
- 55 % des Conseils ont prévu un **dispositif d'intégration des nouveaux membres**

* Chiffres issus d'une enquête menée par la Coordination nationale des Conseils de développement auprès d'une cinquantaine de conseils de développement fin 2013. Cf Annexe.

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

1 MAINTENIR LES COLLÈGES EN PRIVILÉGIANT LA DIVERSITÉ PLUS QUE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Le CODEV ne pourra jamais représenter avec fidélité l'ensemble des composantes du territoire : il n'a pas la prétention d'incarner "La Société Civile". De manière générale, le CODEV se place dans une perspective différente : il attache davantage d'importance à la diversité des points de vue et au brassage

d'idées qu'à la diversité en tant que telle (la diversité pour la diversité). C'est pour cette raison que le CODEV prône un maintien des effectifs et des collèges, le Conseil pouvant s'appuyer sur des démarches participatives pour faire valoir la représentativité d'opinions.

2 ASSOULIR LE RECRUTEMENT PAR UNE MOBILISATION ACCRUE

La vitalité du CODEV et la qualité de ses productions reposent sur l'implication de ses membres et leur participation effective aux travaux. Cette implication doit être une condition de leur représentation au sein du CODEV. Il est donc essentiel d'avoir une approche individuelle avec chaque « candidat potentiel » pour tester avec lui son envie de s'impliquer dans le CODEV.

Le CODEV peut être force de proposition auprès du Président de Metz Métropole pour la constitution d'une nouvelle liste de membres. Son expérience, la présence de ses membres dans de nombreux réseaux et sa disponibilité lui permettent de prospecter plus facilement. Le CODEV se propose également de relayer l'appel à candidature pour le collège habitants dans le magazine de Metz Métropole.

Le Président de Metz Métropole doit, dans tous les cas, rester le garant de la composition du CODEV et a un droit de veto sur la participation de telle ou telle personne. Il en va de la bonne relation entre l'exécutif et le CODEV.

Par ailleurs, la composition du CODEV ne doit pas être figée. En fonction des thèmes et des

sujets abordés, le CODEV doit pouvoir s'adjoindre la participation d'experts, de personnes ressources ou d'habitants motivés. Aussi, il propose de créer un Cloud Collège sur le modèle de ce qui est réalisé par le Conseil de développement durable du Grand Nancy, qui regroupe des structures et personnalités expertes ne disposant pas du temps nécessaire pour siéger assidûment au conseil et participer activement à l'ensemble de ses travaux. Il ne confère pas le statut de conseiller mais de membre associé. Les structures ou personnes devront faire part de leur volonté de participer à ce panel élargi auprès du CODEV, après son installation.

Dans le même souci, il est indispensable de remplacer un membre (prioritairement au sein de l'institution qu'il représente) au bout de trois absences aux réunions plénières non excusées. L'accueil des nouveaux membres doit également être soigné. Par exemple, certains conseils distribuent des kits de bienvenue, dont on pourrait s'inspirer. Ils devront à minima pouvoir s'entretenir avec le Vice-Président issu de leur collège.

3 LA NÉCESSITÉ DE SE DÉCONNECTER DU POLITIQUE

Lorsque les Maires de l'agglomération ont été interrogés sur la participation effective d'élus aux travaux du CODEV, les réponses ont été extrêmement variables puisque 50 % y étaient favorables, afin de ne pas déconnecter le CODEV des réalités politiques, et 50 % défavorables par manque de temps et pour garantir au CODEV son autonomie. Parmi les

membres du CODEV cette question est nettement plus tranchée. La quasi unanimité est défavorable à une participation des élus au sein du CODEV. S'ils préconisent un renforcement de la relation avec les élus par des rencontres plus régulières et davantage de retours sur leurs travaux, leur présence au sein des groupes de travail n'est pas souhaitée.

II. MISSIONS DU CODEV

RAPPEL

Les missions du CODEV telles que définies dans la délibération du 15 décembre 2008 sont les suivantes :

- être un organisme de consultation et de concertation pour Metz Métropole, et remplir une fonction consultative auprès de la Communauté d'Agglomération en participant prioritairement à l'élaboration et au suivi du Projet d'Agglomération,
- sur saisine du Président de Metz Métropole, formuler un avis, une expertise, une appréciation sur toute question relative à l'aménagement et au développement de Metz Métropole et être susceptible de se prononcer sur toute thématique relative à l'agglomération,
- proposer des thèmes de réflexion au Président de Metz Métropole qui les validera éventuellement.

CONSTATS

Par le jeu des saisines et autosaisines, le CODEV est parvenu à remplir l'ensemble de ces missions.

Pourtant les élus connaissent peu le CODEV et ses missions

Si la réflexion du CODEV est d'ordre prospectif, parfois l'envie de traiter de sujets plus immédiats, de court terme, ou d'être davantage dans l'opérationnel s'est fait sentir.

L'adoption de la Charte de la participation en mars 2012, a également donné un nouveau rôle au CODEV en en faisant le « garant » de la participation citoyenne à Metz Métropole.

AILLEURS EN FRANCE

- 
- Pour l'essentiel **des avis et contributions réactives ou prospectives** ayant vocation à venir alimenter la réflexion des élus préalablement à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.
 - En dehors de quelques expérimentations, les conseils de développement ne sont **ni des instances de mise en œuvre, ni des organes décisionnels.**
 - **Les particularités**
 - Suivi des politiques publiques
 - Pédagogie : « éducation populaire »
 - Animation notamment de lieu de débat
 - Dialogue territorial à travers des réseaux pour articuler les instances participatives et associatives aux différents niveaux du territoire intercommunal, du quartier à la région urbaine, au bassin de vie.
 - Veille et prospective
 - Valorisation de projets ou initiatives collectives

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

4 PARTAGER ET FAIRE CONNAÎTRE LES MISSIONS DU CODEV

Il est indispensable d'actualiser les principes de fonctionnement du CODEV en lien avec les élus et de rappeler lors d'un Conseil de communauté les missions du Conseil de développement. Ces missions peuvent être re-définies comme suit :

- La production d'avis et de contributions - réactives ou prospectives - ayant vocation à venir alimenter la réflexion des élus, préalablement à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques

- Le suivi de la mise en œuvre de la Charte de la participation à Metz Métropole : le CODEV en est garant
- La facilitation du dialogue territorial entre la collectivité, les acteurs du territoire, et entre instances participatives (du quartier au bassin de vie)

Le CODEV peut également mener des expérimentations en lien avec la population

Extrait de l'enquête menée auprès des maires de Metz Métropole décembre 2013 - janvier 2014

Êtes-vous favorable au processus d'autosaisine mis en place au sein du CODEV ?

OUI → 31

« Cela permet de dégager de nouvelles idées »

« Permet d'aborder des sujets auxquels les élus ne sont pas forcément sensibles »

« Complètement favorable – les sujets sont pertinents d'autant qu'ils peuvent échapper aux élus de Metz Métropole – l'autosaisine s'impose »

« Les thématiques peuvent enrichir la réflexion des élus y compris pour d'autres sujets complémentaires »

« Faire passer des idées aux élus par de non élus qui ont d'autres priorités, regard différent »

« La priorité c'est de répondre aux questions posées par Metz Métropole, car alors il y a une demande et des élus qui la portent. Mais l'autosaisine reste importante. Cela permet d'aborder des sujets que les élus ne veulent pas forcément voir, entendre ou traiter. »

« On peut espérer des initiatives plus détachées des préoccupations immédiates / nécessité d'initiatives en dehors des sujets de court terme »

« Ça permet d'avoir un regard extérieur critique et neutre et donc possibilité de changer de vision »

« Intérêt pour les élus d'avoir des avis "autorisés" sur des sujets délicats ou manque de temps pour les aborder/étudier »

« Le CODEV n'est pas contraint par des limites de compétences ou de territoire »

« C'est indispensable pour évoluer de manière innovante et sereine. Les projets pour Metz Métropole ne doivent pas être la seule affaire des élus. Il faut aussi des propositions extérieures au corps des élus. »

« Gage, principe de démocratie et apporte un éclairage particulier. Gage d'autonomie, de liberté et d'esprit critique. »

« Plus riche et évite de passer par des débats longs et des accords pas toujours faciles à trouver »

(...)

NON → 2

« Ne pas s'éparpiller et rester sur les positions/visions de Metz Métropole »

« Surtout si représentativité messine trop importante »

NSP → 2

III. EXÉCUTIF : LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

RAPPEL

Le Président du CODEV est proposé par le Président de Metz Métropole aux membres du CODEV qui valide ou non ce choix par une élection.

Les Vice-Présidents sont élus par leur collège et sont membres du Bureau. Le Conseiller délégué à la démocratie participative était également membre de droit du Bureau.

Le Bureau a pour mission de veiller à la cohérence et à la conduite des travaux. Il est force de proposition sur le fonctionnement du CODEV et les sujets d'autosaisine. Chaque membre du Bureau est également animateur d'un atelier.

Le Président anime le Bureau, représente le CODEV dans les instances supra territoriales (SCOT, Sillon Lorrain coordination régionale et nationale des conseils de développement, etc.), et est l'interlocuteur du Président de Metz Métropole.

CONSTATS

Les membres du Bureau sont très impliqués dans le bon fonctionnement du CODEV, ils y sont pleinement investis. Que ce soit pour le Président ou les Vice-Président, le CODEV représente un investissement horaire bénévole très conséquent. Les membres du CODEV sont dans leur grande majorité satisfaits de ce fonctionnement en arrière plan du Bureau.

AILLEURS EN FRANCE

→ Désignation du Président

51 % des Conseil de développement élisent directement leur Président
5 % l'élisent sur proposition de l'EPCI

→ Désignation des membres du Bureau

63 % par vote des membres du Conseil de Développement
22 % par désignation du Président du Conseil de Développement

→ Spécificités

- Bureau constitué des animateurs et rapporteurs des groupes de travail pour le Conseil de Développement du Grand Angoulême
- Candidatures des membres du Conseil de Développement puis vote des membres du Conseil – Plaine Commune
- Par désignation du Président du Conseil de Développement – Brest
- Bureau ouvert à tous sous condition d'implication – Saint Quentin en Yvelines

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

5 ÉLARGIR LA PARTICIPATION AU BUREAU

Le CODEV souhaite conserver les modes de désignations actuels du Président et des Vice-Présidents. Ils assurent la bonne relation entre les exécutifs du CODEV, le Président de Metz Métropole et les différents collègues.

Le Bureau pourrait dès lors être ouvert aux animateurs des ateliers qui ne seraient pas systématiquement les Vice-Présidents, ceux-ci représentant leur collègue et pouvant le réunir autant que de besoin.

Ainsi, la répartition des missions pourrait être la suivante :

- Un Président chargé de représenter le CODEV auprès des élus et de l'extérieur
- Un Bureau chargé de l'animation des groupes de travail, de la cohérence des travaux du CODEV, de l'organisation des plénières et de la validation des productions
- Des plénières qui prennent connaissance et débattent annuellement de la programmation des travaux du CODEV et des contributions

IV. STATUTS ET DURÉE DU MANDAT

RAPPEL

Les membres du CODEV sont entièrement bénévoles. Seuls sont pris en charge leur frais de transport, de nourriture et d'hébergement pour des réunions en dehors du territoire, sur ordre de mission du Président de Metz Métropole. Ils sont nommés pour 6 ans à compter du 30 mars 2009.

CONSTATS

Six années sont nécessaires pour pouvoir mener un travail dans la durée, même si on constate une démobilisation en fin de « mandat ». Le fait que le renouvellement soit déconnecté du mandat électif (un an après) assure également une certaine indépendance du Conseil de développement durable. L'engagement bénévole des membres est une condition qui est unanimement partagée au sein du CODEV. Cependant, les frais liés au nombre important de déplacements (les membres du Bureau viennent au moins deux fois par mois à Harmony park) pourraient présenter un frein à l'engagement de certains membres.

AILLEURS EN FRANCE

- 
- 42% des conseils ont une durée de mandat de 6 ans – calée sur le mandat des élus
 - Un petit tiers de Conseil de Développement est renouvelée à 3 ans (29 %) et à 2 ans (6,4 %)
 - 98 % des mandats des membres sont renouvelables
 - Spécificités de renouvellement :
 - partiel tous les 2 ans Lille Métropole,
 - annuel par adhésion Pays de Dinan,
 - tous les 2 ans sur la durée de mandat de 6 ans pour le collège des personnalités qualifiées et pas de précision pour les autres collèges : Grand Nancy
 - mandat à durée indéterminée Niort,
 - Défraiement original :
 - « Pass transport » en commun (20 voyages) – Nancy

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

6 RENOUELER LE CODEV PAR MOITIÉ TOUS LES TROIS ANS

Le CODEV souhaite conserver une durée d'engagement de 6 ans renouvelable une fois. Cependant, le CODEV pense qu'il gagnerait en dynamisme et en continuité d'action en renouvelant ses membres par moitié tous les

trois ans. Il est également très important de conserver le décalage d'un an avec le renouvellement de l'exécutif de Metz Métropole de façon à totalement déconnecter l'activité du CODEV de la temporalité du mandat électif.

7 ATTRIBUER UNE CARTE DE TRANSPORT EN COMMUN AUX MEMBRES

Le CODEV souhaite diversifier autant que faire se peut ses membres. Or si l'engagement bénévole est reconnu, les membres ont à couvrir des frais pour participer aux réunions du CODEV : frais de déplacement, de garde d'enfants ou autre. Ses frais peuvent représenter pour certains membres un frein à leur engagement. Metz Métropole ne pouvant couvrir l'ensemble de ces frais difficilement

estimables et variant au cas par cas, une carte de transport 10 voyages pourrait être distribuée trimestriellement aux membres du Conseil de développement durable qui en feraient la demande. Ce dispositif aurait également l'avantage d'encourager les membres du CODEV à préférer les transports en commun à l'usage de leur voiture personnelle.

V. PRODUCTIONS DU CODEV

RAPPEL

Le Conseil de développement durable de Metz Métropole peut s'autosaisir de sujets ou répondre à des saisines de Metz Métropole. Depuis 2009, le CODEV a fait l'objet de 6 saisines et s'est autosaisi de 11 sujets.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CODEV



CONSTATS

Concernant les autosaisines, les élus de l'agglomération reconnaissent l'intérêt des sujets traités par le CODEV (cf résultats de l'enquête auprès des maires, décembre 2013, P.9). Pour les membres du CODEV, ces autosaisines ont permis de se forger une culture commune, d'explorer des sujets inédits et de mettre en avant les valeurs et principes qui guident son action. Cependant certains membres ont regretté le temps perdu en considérations générales ou ont trouvé les sujets trop complexes ou trop vastes.

Metz Métropole a saisi le CODEV pour des avis sur ses productions *via* des commissions consultatives (PLH, projet de territoire, diagnostic logement accompagné) mais également sur un sujet plus vaste : l'identité de Metz Métropole. Cette saisine a fait l'objet d'un atelier et d'une réflexion qui se sont tenu sur près de deux ans. Élus et membres du CODEV reconnaissent la qualité de ces consultations que ce soit concernant les informations délivrées par Metz Métropole pour permettre au CODEV d'émettre son avis ou les conclusions de ces travaux souvent éclairantes pour les élus et les services.

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

8 VEILLER À UN CERTAIN ÉQUILIBRE ENTRE SAISINES ET AUTOSAISINES

Il est important de veiller à un certain équilibre entre saisines et autosaisines, les deux approches étant complémentaires.

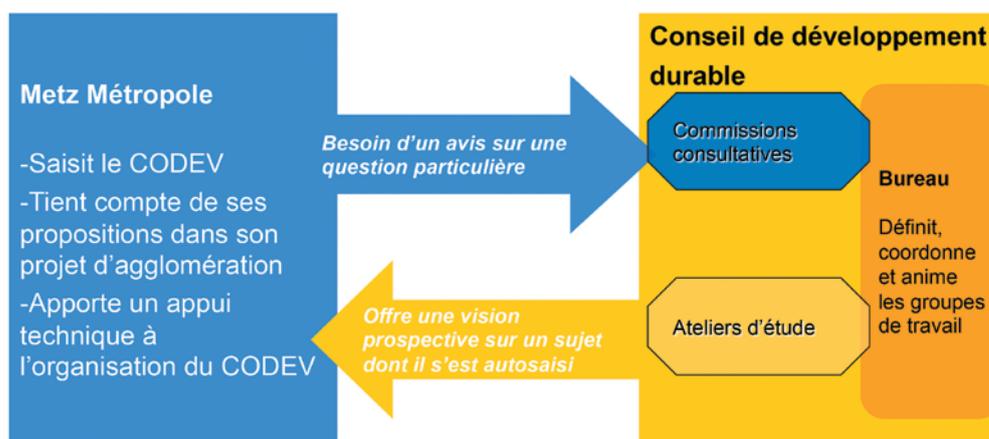
Pour trouver de nouveaux sujets d'autosaisines, le CODEV favorisera l'émergence de thématiques par les différents Collèges avec un rôle d'interface CODEV / mandants / institutions. Les membres pourraient également

faire part de sujets de saisine en amont des assemblées plénières qui en débattraient par la suite après approbation du Bureau.

Il est également important de solliciter des saisines si celles-ci tardent à venir. Pour cela il convient de mieux communiquer auprès des élus (Bureau) et des services. Les saisines doivent obtenir l'accord des deux Présidents.

RAPPEL

Relations de travail entre Metz Métropole et le Codev



AILLEURS EN FRANCE

→ Saisine

- Grande majorité des conseils saisie par leur EPCI
- 2 Conseils prévoient que la saisine puisse émaner de la société civile
- Dans 8 cas sur 10 : pas de vote du Conseil communautaire préalable à la saisine > le plus souvent décision du Président ou du Bureau
- Dans certains territoires, la saisine est traduite sous forme de cahier des charges précisant l'objet, les délais, les documentations et autres moyens mis à disposition.

→ Autosaisine

- Un seul Conseil n'a jamais porté d'autosaisine
- Dans 54 % des cas, c'est le Bureau qui prend la décision de se saisir du sujet
- 43 % des Conseils valident en assemblée plénière les autosaisines
- Pas de validation des EPCI pour les autosaisines

VI.ÉLABORATION DES CONTRIBUTIONS

RAPPEL

Pour les autosaisines, les contributions sont élaborées par un « atelier » qui réunit des membres issus des différents collèges. Chaque atelier est animé par un (ou plusieurs) Vice-Président qui décide, en accord avec le Bureau, de la méthode que va suivre l'atelier, du calendrier et de la problématique. Le Vice-Président peut également choisir de co-construire ces éléments avec les membres de l'atelier. Les services de Metz Métropole viennent en appui des Vice-Présidents pour les besoins logistiques de l'organisation de ces réunions mais également pour les accompagner dans l'animation et la conduite de ces ateliers. Ils rédigent les comptes-rendus ainsi que différents documents de travail. Ils peuvent également amener les éléments techniques nécessaires à la bonne information des membres de l'atelier sur les sujets traités. Selon les sujets, l'AGURAM est également associée aux ateliers pour apporter la matière nécessaire aux réflexions du groupe et synthétiser les travaux de l'atelier (rédaction de compte-rendu et des rapports). Il est même arrivé qu'elle co-anime certains ateliers.

CONSTATS

Les membres du CODEV sont satisfaits des conditions dans lesquelles ont eu lieu les débats (« grâce à la mise à disposition de moyens par Metz Métropole : le CODEV a été mis en situation de pouvoir travailler ») et plus spécifiquement de la circulation de la parole et du climat d'écoute mutuelle qui a été instauré par le Bureau ("osmose"). Chacun a pu s'exprimer librement et les échanges, en règle générale, étaient de très haute tenue. Les participants portent cela au crédit des animateurs des ateliers, qui ont démontré leurs compétences en matière d'animation et de conduite de projets.

Les ateliers d'étude ont joué leur rôle et ont rempli leur objectif de départ, qui consistait à être « forces de propositions » auprès des élus de Metz Métropole.

Certains membres émettent des réserves par rapport à ce constat. Ils sont en désaccord avec le cadrage de certains sujets. Certains d'entre eux ont remarqué que beaucoup de temps est perdu en considérations générales. Certains sujets sont ainsi abordés de trop haut, ou de trop loin ; quelques-uns regrettent qu'aucun travail théorique n'ait été mené en amont des ateliers, alors qu'il aurait été bienvenu et aurait certainement permis de gagner du temps, notamment sur des sujets complexes.

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

9 RENDRE PLUS EFFICACES LES ATELIERS D'ÉTUDES (MÉTHODOLOGIE ET APPORTS TECHNIQUES)

Pour conserver la qualité des échanges en atelier mais ne pas perdre ceux qui s'y essouffent ou ne s'y retrouvent pas, le CODEV doit définir précisément en amont des ateliers : leurs objectifs, la méthode, le calendrier et les modalités d'animation. Ces éléments doivent être débattus et présentés en assemblée plénière. Par ailleurs, les services supports mis à disposition par Metz Métropole continueront à fournir la matière essentielle à la réflexion des membres de l'atelier et à assister l'animateur dans la conduite des

ateliers (prise de note, compte-rendu, co-animation au besoin, réservation de salles, envoi d'invitations). L'animateur doit veiller à la poursuite des objectifs de l'atelier, au respect du calendrier, tient informé le Bureau de l'évolution de ses travaux, présente les résultats des travaux aux élus. Si pour chacun de ses sujets de réflexion, le CODEV cherche à s'appuyer sur des expertises extérieures (spécialistes, concertation citoyenne, etc.), il devra toujours privilégier l'expertise d'usage de ses membres.

AILLEURS EN FRANCE

→ Formalisation des avis

- Très grande majorité de contributions écrites de 4 à 40 pages.

→ Rédaction des avis

- 13 % des Conseils font appel aux techniciens pour rédiger les avis
- Majorité des avis rédigé par groupe de travail ou rapporteurs des commissions
- Seuls 13 % des Conseils soumettent l'avis du groupe de travail au Bureau et 18 % à l'ensemble des membres

VII. DEBAT ET ADOPTION DES CONTRIBUTIONS

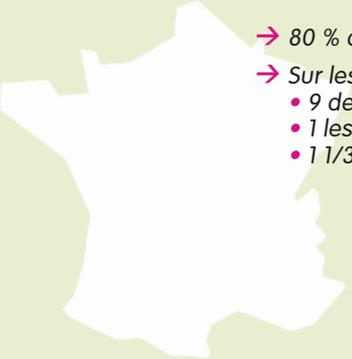
RAPPEL

Dans les principes de fonctionnement du CODEV, les avis du CODEV sont adoptés à la majorité exprimée et seuls les membres titulaires participent aux scrutins. Dans les faits, les séances plénières sont davantage un lieu de présentation des contributions du CODEV. C'est le Bureau qui les valide dans leur version définitive.

CONSTATS

Dans leur grande majorité, les membres du CODEV estiment que les plénières doivent être un lieu d'appropriation et de débat autour de contributions plutôt qu'un espace formel de validation. En ce sens, le mode de fonctionnement actuel leur convient bien. Cependant, un effort conséquent est à apporter sur la tenue des séances plénières pour que les présentations ne priment pas sur le débat.

AILLEURS EN FRANCE

- 
- 80 % des Conseils n'exigent pas de quorum pour l'adoption de l'avis
 - Sur les 11 qui soumettent l'avis à un vote avec quorum :
 - 9 demandent la majorité des présents ou suffrages exprimés
 - 1 les 2/3 du CA
 - 1 1/3 du Bureau et moitié des membres présents.

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

10 FACILITER LA PRISE DE CONNAISSANCE ET LES DÉBATS SUR LES CONTRIBUTIONS DU CODEV

Les séances plénières du Conseil de développement durable ont souvent été consacrées à la présentation des travaux des ateliers. Ces sujets souvent complexes nécessitent de longues explications qui au final laissent peu de temps au débat et à l'enrichissement des travaux par l'ensemble des membres du Conseil. Il convient donc de revoir les modes d'animation et d'organisation de ces séances plénières pour qu'elles soient davantage conçues comme un dialogue Atelier/Conseil de développement durable.

Une « Lettre du CODEV » qui fasse état deux fois par an des travaux du CODEV, de ses avancées et des participations du CODEV à diverses instances, permettrait également aux membres du CODEV, comme aux élus, de mieux suivre et s'appropriier les travaux réalisés.

IX. MOYENS À DISPOSITION DU CODEV

RAPPEL

Metz Métropole met à disposition du CODEV des moyens logistiques (salles de réunion) et humains. Une équipe composée de deux chargées de missions à mi-temps (soit un équivalent temps plein) anime le Conseil de développement durable. L'AGURAM et MMD sont également à la disposition du CODEV pour l'appuyer dans ses travaux. Les membres du CODEV sont bénévoles mais leurs frais de déplacements à l'extérieur du territoire sont pris en charges ainsi que leurs frais de restauration et d'hébergement (lors des Rencontres Nationales par exemple). Le Conseil de développement durable ne dispose pas d'un budget propre, il est réparti entre les budgets de la Direction déléguée (frais d'études, de réservations de salles, de transports, d'inscription à des manifestations, subvention à la Coordination nationale etc.) et de la Direction Générale (frais de réception). Les dépenses de communication (mise en page et rédaction des rapports, création de kakémono, etc.) sont directement imputées au budget communication.

CONSTATS

La question des moyens divise au sein du CODEV. D'un côté, les membres du CODEV dans leur majorité souhaitent un *statu quo* en terme d'accompagnement technique. Si certains craignent que le CODEV soit trop « maternel » par Metz Métropole, d'autres revendiquent une volonté d'être exemplaire en matière de dépense d'argent public.

Le Bureau du CODEV, dont l'investissement au sein du CODEV est nettement plus conséquent, prend le contrepied de ces positions : il souhaite un renforcement des moyens humains et budgétaires du CODEV. L'objectif est de pouvoir mieux préparer en amont les réflexions du CODEV, de conduire des études spécifiques avec des intervenants extérieurs qualifiés dans un domaine particulier et de multiplier les moments de convivialité pour faire vivre le réseau et comme signe de reconnaissance vis-à-vis de l'engagement bénévole des membres.

AILLEURS EN FRANCE

- 
- 30 % des Conseils ont moins d'un ETP pour leur animation
 - 50 % entre un et deux (chargé de mission + mi-temps secrétariat)
 - 20 % en ont deux et plus
 - Seuls 6 conseils n'ont pas de budget dédié
 - À noter : certaines Régions aident les Conseils de développement (Bretagne, PACA, Rhône-Alpes, Pays de la Loire...)
 - Plusieurs conseils s'appuient sur les agences d'urbanisme locales

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

11 MIEUX IDENTIFIER LES MOYENS CONSACRÉS À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À METZ MÉTROPOLE

Les moyens consacrés au CODEV posent plus largement la question de la place de la démocratie participative à Metz Métropole. Lors de l'adoption de la Charte de la Participation citoyenne, les membres du CODEV n'ont cessé de répéter que la démocratie participative demande des moyens et qu'il ne suffit pas d'être d'accord sur le principe mais qu'elle nécessite un budget pour se doter des savoir faire adaptés (formation, recrutement, appel à des experts, etc.). Aussi le CODEV estime qu'il serait judicieux, à l'instar de ce qui est fait dans d'autres agglomérations, de disposer d'une cellule démocratie participative (au moins 2 équivalent temps plein) rattachée à la Direction Générale ou Déléguée en charge de l'animation du CODEV et de la mise en œuvre de la charte de la participation citoyenne.

Cette cellule devrait pouvoir disposer de moyens financiers propres afin qu'elle puisse :

- dynamiser la vie du CODEV (prise en charge des frais de déplacement, location de salles, convivialité, recours à des experts pour des études, interventions, organisation de rencontres grand-public).
- faire vivre la charte de la participation : formation-sensibilisation (élus, techniciens, conseillers,) application /évaluation de la Charte,...

Parallèlement, le CODEV souhaite maintenir une ligne spécifique pour le CODEV dans le programme partenarial de l'AGURAM dont le contenu est fixé par le Bureau du CODEV en partenariat avec l'Agence.

X. RELATIONS AVEC LES ÉLUS

RAPPEL

Le CODEV se situe dans une position d'indépendance dialoguante vis-à-vis des élus. Ses principes de fonctionnement prévoyaient de « créer un lien fort avec les élus communautaires, en cours de réflexion et en aval de la contribution des membres du CODEV ».

Cette relation devait se concrétiser par :

- L'invitation des élus concernés aux ateliers
- La présentation par le Président du CODEV des conclusions de ses travaux devant le Bureau de Metz Métropole
- Des rencontres spécifiques pour dialoguer
- Une rencontre annuelle avec le Président de Metz Métropole pour fixer la ligne de travail du CODEV
- Alimenter une rubrique sur le site internet de Metz Métropole.

Au final, le CODEV aura :

- Fonctionné sans la présence d'élus dans ses ateliers afin de ne pas être « influencé »
- Présenté la conclusion de ses travaux au Président de Metz Métropole lors des AG ou lors de rendez-vous avec lui, en Conférence des Maires (Charte de la participation citoyenne et rapport Identité) et une fois lors d'un Conseil de Communauté
- Bien dialogué

CONSTATS

Les membres du CODEV ont parfois eu l'impression que leurs travaux étaient restés lettre morte du fait du peu de retours venant des élus. C'est un élément fort de la démobilisation de certains membres. De leur côté, les maires (à l'exception du Président) ont reconnu ne pas avoir pu prendre connaissance des rapports du CODEV soit par manque de temps soit du fait d'une insuffisance de communication entre élus et membres du CODEV (voir résultats de l'enquête ci-contre).

Considérez-vous que les échanges entre le CODEV et les élus communautaires sont :

INSUFFISANTS → 22 RÉPONSES

- « Pas de contacts directs avec des élus impliqués en **cercle restreint** »
- « Pas de retour des élus. Il faut aussi que les contributions du CODEV soient présentées en Conférence des maires ou en Assemblée communautaire car les élus sont inondés de documents et tellement sollicités qu'ils n'ont pas le temps de lire, alors qu'une présentation en réunion permet une première information et peut donner envie de prendre du temps pour regarder les documents »
- « **Pas de contact, pas de réunion avec le CODEV. Jamais eu d'info sur le sujet** »
- « Ils ne sont surtout pas très clairs dans la transmission des informations. Il faut que le **CODEV améliore sa politique de communication** pour donner envie aux élus de le connaître et de s'approprier ses travaux. »
- « L' élu souhaite que les productions du CODEV soient adressées à chaque élu, **en version numérique par courriel** »
- « **Les torts sont partagés** »
- « **Peut-être du fait des élus** : manque d'intérêt pour les thèmes traités »
- « **rôle et utilité du CODEV pas connus ni compris** par beaucoup d'élus »
- « **N'a pas le souvenir de l'évocation des travaux du CODEV** dans les commissions de Metz Métropole »
- « **Inexistants** »
- « **Pas assez de moments d'échanges** »
- « **Trop rares occasions d'échanges** »
- « **Peu fréquents et non formalisés** »
- « Il faudrait organiser des **échanges réguliers**. En **Conférence des Maires** de préférence mais aussi en **Assemblée communautaire 1 fois par an** »
- « Il faudrait voir comment **organiser autrement les allers-retours avec les élus** »
- « **perfectible** »

SATISFAISANTS → 8 RÉPONSES

- « On va répondre comme cela pour être optimiste, mais je n'en suis pas tout à fait convaincu. La réponse à cette question ne peut pas être dichotomique. Il y a des nuances à apporter. Il devrait y avoir beaucoup **plus d'informations des élus sur les travaux du CODEV. Avec une communication adaptée et séquencée**. Séquencée veut dire ici qu'il ne faut pas se contenter de donner des informations sur les résultats à la fin des travaux d'un thème, mais tout au long de sa construction depuis le démarrage et la problématique initiale. Pourquoi ? cela fait de la redondance nécessaire, mais surtout cela permet de travailler progressivement l'intérêt des élus pour le thème traité et, qui sait, d'en convaincre quelques-uns de participer aux travaux concernés. »
- « **Mais à améliorer car ils restent ponctuels**. On nous apporte des conclusions. Il serait bon de rencontrer d'autres personnes apportant un regard différent mais à condition que chacun reste dans son rôle. »

INEXSITANTS → 2 RÉPONSES

TRÈS SATISFAISANTS → 0 RÉPONSE

AUTRE(S) → 2 RÉPONSES

- « **Ne sait pas, il n'a jamais eu de contact** »
- « **Ne connaissait pas le CODEV** »

- 
- relation directe entre les présidents, notamment par des rencontres d'information
 - présentation une fois par an du bilan d'activité en conseil communautaire
 - envoi des avis et contributions aux élu(e)s

Les spécificités :

- Mise en place de comités de coordination ou commission mixte réunissant des représentants du Conseil de développement et des représentants l'EPCI (vice-présidents ou membres du bureau de l'EPCI) ayant pour mission de dialoguer et de définir le cas échéant un calendrier annuel de thématiques de travail prioritaire
- Protocole de partenariat (ou cadre de coopération/charte) signé entre le Conseil de développement et l'EPCI
- Désignation d'un élu référent faisant interface entre le Conseil de développement et les élus communautaires
- Temps de parole systématique du CODEV en conseil communautaire
- Invitations des élus en groupe de travail du Conseil de développement au moment de la finalisation des contributions
- Rencontre entre groupes de travail issus du Conseil de développement et commissions d'élus communautaires
- Présentation des contributions par les membres du Conseil de développement en bureau communautaire, en conseil communautaire ou devant les commissions intercommunales
- Mise en place au sein du Conseil de développement d'un groupe de suivi des conseils communautaires
- Petits déjeuners annuels entre Conseil de développement, groupes politiques et cabinet
- Invitation du Président du Conseil de développement et ses vice-présidents au bureau non délibératif de l'EPCI
- Présentation des saisines en plénières du Conseil de développement par l'élu référent. Au terme du travail du Conseil de développement, l'élu est rappelé en plénière pour entendre et débattre avec les membres des préconisations émises par le Conseil
- Communication de notes d'opportunités sur projet d'auto-saisines à destination du président de l'EPCI et du ou des élus en charge des sujets investigués.
- Rencontre annuelle avec les maires du territoire

LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

12 RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE ÉLUS ET CODEV TOUT EN CONSERVANT L'INDÉPENDANCE DUE À L'INSTANCE CONSULTATIVE

Il convient de redéfinir dans une délibération (sur les principes de fonctionnement en même temps que l'installation du nouveau CODEV) les relations entre le Conseil de développement durable et les élus de Metz Métropole. Il s'agit d'y affirmer le principe selon lequel les membres du CODEV ne sont pas des élus. Mais également de prévoir :

- une diffusion des productions du CODEV : envoi systématique des productions du CODEV par email à l'ensemble des conseillers communautaires accompagné d'un communiqué de presse et d'une synthèse d'une page
- plusieurs types de rencontres :
 - une rencontre stratégique entre les Présidents 3 fois par an
 - une fois par an en Conseil de communauté : présentation du Bilan et de l'actualité du CODEV

- avant chaque finalisation de contribution : invitation des élus en charge du sujet à venir en débattre (si pas d'élus, le Président de Metz Métropole)

- à chaque rapport (autosaisine) : présentation synthétique en Conférence des Maires
- pour chaque saisine présentation au Vice-Président, voire à la Commission en charge du sujet des conclusions

À l'issue de chaque rapport remis par le CODEV, les élus s'engagent à faire une réponse écrite.

Par ailleurs, les membres du CODEV souhaitent décentraliser, autant que faire se peut, leurs réunions dans les différentes communes de Metz Métropole.

XI. VISIBILITÉ DU CODEV

RAPPEL

Si le Conseil de développement durable de Metz Métropole « témoigne de la volonté de Metz Métropole de favoriser le dialogue avec les différentes composantes de la société civile, et d'encourager la concertation et la participation » (extrait de la délibération du 30 mars 2009), il n'a pas à l'origine pour mission d'être lui-même acteur de la participation citoyenne. Cependant, conscient que ses membres ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la société civile, le CODEV a cherché à multiplier les démarches participatives pour vérifier et compléter ses réflexions. Il a également souhaité faire connaître son action *via* la presse régionale.

Avec l'approbation de la charte de Participation en mars 2011, le CODEV s'inscrit comme un acteur majeur de la démocratie participative à Metz Métropole.

CONSTATS

Metz Métropole a mis à disposition un ensemble de moyens pour permettre au CODEV de communiquer vis-à-vis du grand public : charte graphique, outils de communication, service presse, etc. Néanmoins, le CODEV reste relativement méconnu de la population et ne trouve pas l'écho qu'il souhaiterait pour ses actions.

Les quelques actions participatives mises en œuvre par le CODEV (Semaine du développement durable, atelier identité, ...) ont pourtant montré toute la plus-value de telles démarches.



LES PRÉCONISATIONS DU CODEV

13 CHERCHER LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE

Le CODEV souhaite continuer à aller vers la population lors de ses travaux pour les construire de la façon la plus participative qui soit. Aussi, le CODEV ira chercher la parole du plus grand nombre y compris ceux qu'on

entend rarement en variant les modes de concertation. Il utilisera également les technologies numériques en ligne, tels les réseaux sociaux.

14 MIEUX COMMUNIQUER

Le CODEV souhaite systématiser la communication autour de ses productions en les diffusant largement aux élus, mais également en les envoyant aux autres instances participatives du territoire.

Le Magazine de Metz Métropole devrait également, systématiquement, contenir une rubrique dédiée au CODEV qui lui permettrait de faire état de ses réflexions en cours.

AILLEURS EN FRANCE

→ La diffusion des travaux du Conseil

- 48 % : présentation en plénière et demande faite aux membres d'en faire l'écho, envois directs aux personnes, acteurs auditionnés, élus, techniciens, acteurs du territoire concernés
- 38 % moyens de communication du Conseil (site internet, blog, Facebook)
- 10 % par les réseaux personnels et professionnels des membres
- 5 % par voie de presse

→ Spécificités : la communication grand public n'est pas majoritaire

Certains Conseils communiquent directement par courrier leurs travaux à l'ensemble des élus du territoire, au Conseils voisins, au CESER, aux associations concernées et même parfois aux ministres.

→ Séances de travail publiques

- 52 % des Conseils ont des séances plénières publiques (annoncées par les moyens de communication propres au Conseil) et 90 % des groupes de travail ne sont pas publics

→ Spécificités

Que ce soit la diffusion des travaux ou l'annonce de réunions plénières, le canal de la presse est peu utilisé (5 %). La majorité des Conseils ont des difficultés à obtenir des relais presse des informations diffusées.

Certains Conseils annoncent leurs réunions publiques sur les panneaux d'affichage des villes ou dans les journaux locaux.

ILS ONT PARTICIPÉ À CES TRAVAUX

Suzanne BARBENSON	Association des Paralysés de France (APF)
Josée BECHET ZILLIOX	CLOUS Metz
Jean-Baptiste BOSCHIAN	Collège des personnalités qualifiées
Sabine BROUSSE	Office de tourisme de Metz
Philippe CARMINATI	Collège des personnalités qualifiées
Bernard CHOLLOT	Collège des habitants
Marie-Pierre COMTE	Maison des alternatives écologiques et citoyennes
Roger CORDIER	ECTI
Alain JACQ	Union Départementale des Associations Familiales de Moselle (UDAF)
Salvatore LA ROCCA	COJEP
Robert LOBODA	Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Territoriale de la Moselle (CCI)
Bernard LOESEL	ECTI
Béatrice MACHOT-LEPORE	Mission Locale de Metz
Marie-Claude MALHOMME Alain MALHOMME	Association pour l'Aménagement et la Préservation du Patrimoine Architectural et Naturel du Mont Saint Quentin (AAPPAN)
Yves MAIRE	Collège des personnalités qualifiées
Claude MILLERY	ECTI et ATEE
Jean-Pierre POISSE	MEDEF France
Guy ROLET	Club Vosgien
Sébastien SCHOSSELER	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
Yvon SCHLERET	Association La Battucada
Michel SEELIG	Fédération des Oeuvres Laïques de Moselle (FOL)
Alain TRINCAL	ECTI
Pierre TIERCELIN	Collège des personnalités qualifiées
René WETZEL	Collège des habitants
Jean-Luc WINTZ	Collège des habitants

ANNEXES

1//

ÉVALUATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
AOÛT 2013

RAPPORT DE JULIEN RUELLEUX,
STAGIAIRE À LA DIRECTION DÉLÉGUÉE PROSPECTIVE STRATÉGIE ET INNOVATION TERRITORIALE

2//

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MAIRES DE METZ MÉTROPOLE,
DÉCEMBRE 2013

3//

COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT,
GROUPE DE TRAVAIL « MUTUALISATION DES BILANS/ÉVALUATIONS »,
DOSSIER DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX, AVRIL 2013



Metz
Métropole

LE CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE